V° COLLOQUE DES AMIS DE CADOUIN

Le V° colloque organisé par les Amis de Cadouin s'est déroulé le samedi 22 aôut 1998 au foyer rural de Cadouin. Le thème en était « la vie cistercienne au Moyen Âge, du XII° au XV° »:

Quoi de plus simple, mais aussi de plus complexe que ce sujet, puisque les moines de Citeaux baignent en plein paradoxe « être hors du monde et dans le monde » (cf Benoît Chauvin, 3° colloque de Cadouin)?

L'accueil des participants a été réalisé par le président des «Amis de Cadouin», Monsieur Moulin.

Ensuite Monsieur Benoît Chauvin s'est attaché, pendant trois heures entrecoupées d'une pause, à nous présenter un essai de démarche méthodologique pour aborder la vie quotidienne des moines. Il s'est efforcé de nous montrer toutes les ressources des archives, mais aussi celles de l'archéologie, et même de sciences qui nous aident à comprendre le bâti comme par exemple la pétrographie.

Il nous a soulevé le voile de la recherche historique, telle qu'elle se pratique actuellement, c'est à dire de façon pluridisciplinaire.

Les moines cisterciens nous sont apparus dans une autre perspective comme l'a souligné Monsieur Delluc : » c'en est fini du moine défricheur !»

Il ne nous a pas caché la prudence avec laquelle il faut aborder la notion de quotidienneté, d'autant plus qu'il y a évolution entre le XII° et le XV° siècle; rien n'est figé, même avec une Règle telle que celle des Cisterciens.

Ce fut une présentation magistrale, approfondie et enthousiasmante!

Le repas fut pris en commun sous le préau de l'école ce qui nous a permis à tous de nous retrouver dans la convivialité et d'échanger des nouvelles, de faire le point sur les recherches de quelques uns !

Le colloque a repris à quatorze heures avec la communication de Monsieur Louis Grillon empêché, qui a été lu par Madame Laurence Roche sur les « Granges cisterciennes en Périgord ».Les communications de Monsieur Louis Grillon sont toujours très documentées fouillées et appréciées.

Puis Jocelyne Colonna fit une très intéressante intervention basée sur les « Actes Paroissiaux de la Salvetat, de Salles et l'abbaye de Cadouin ».

Il ne faut pas oublier que la Salvetat, même s'il ne reste quasiment rien de son église, était la paroisse d'origine de Cadouin jusqu'à la Révolution. Elle nous fit d'intéressantes révélations sur les familles et leurs métiers à cette époque. Affaire à suivre et à approfondir! Bonne occasion également pour rappeler combien les actes paroissiaux sont des sources précieuses d'information.

Après la conclusion de colloque effectuée par Claire Veaux, l'ensemble des participants à cette riche journée sur le thème de la vie cistercienne, se retrouva dans l'église, puis dans les bâtiments abbatiaux avec Monsieur Séraphin, archéologue. Là, une fort intéressante visite fut amorcée, avec un incessant dialogue qui s'instaurait entre Messieurs Séraphin et Chauvin, chacun apportant des éclaircissements dans le domaine qui lui était propre. Le jeu des questions

réponses et la qualité des intervenants nous permirent de visiter ces bâtiments avec un regard nouveau et un réel intérêt.

N'oublions pas non plus que les éditions du Roc de Bayac étaient présentes sous la halle et proposaient une grande variété d'ouvrages, non seulement sur les cisterciens mais encore sur tout le Moyen Âge, le Périgord...

Encore une fois, ce colloque fut un moment privilégié de rencontre mais aussi de riche réflexion dont nous remercions particulièrement, organisateurs et intervenants

Mme Claire Veaux

LA VIE QUOTIDIENNE DES CISTERCIENS VERS L'AN 1200 VUE A TRAVERS LES EXEMPLA DU GRAND EXORDE DE CITEAUX

BENOIT CHAUVIN

On sait les bouleversements qui, progressivement introduits depuis une trentaine d'années, ont radicalement transformé la conception de l'histoire, de son enseignement dans un premier temps et de sa recherche fondamentale ensuite. Basée sur les dates, les grands hommes et une optique nationale pieusement entretenue par des générations d'instituteurs et d'universitaires, la restitution purement événementielle des faits du passé a sombré en quelques décennies, sans espoir de réhabilitation intégrale. Partout, de multiples écoles lui ont substitué une histoire du vécu journalier des personnes de condition ordinaire et enracinées dans une région voire un terroir défini. On laissera au temps le soin de porter les fruits respectifs de ces deux approches, à la vérité plus complémentaires que contradictoires.

Aussi la collection lancée par la société Hachette dès les années1950 intitulée *La vie quotidienne*... et traitant d'une époque déterminée, d'une catégorie sociale spécifique ou d'un monde particulier fit-elle longtemps figure de porte-drapeau de cet élan novateur. De là son succès soutenu, matérialisé par plus de 200 titres qui ornent son catalogue et les nouveaux qui l'enrichissent chaque année.

Le monachisme ne pouvait pas échapper à cette nouvelle histoire. En 1975, G. Bordonove donna une Vie quotidienne des templiers au XIII[®] s. En 1978, L. Moulin élargit singulièrement le propos avec une Vie quotidienne des religieux au Moyen-Age (X*-XV* s.). Le premier traite d'un seul ordre à l'existence agitée, mais somme toute assez brève; le second les mêle tous et sur plusieurs siècles... en un vaste programme abordé dans une prospective délibérément analytique, toutes périodes confondues.

La place occupée par Cîteaux dans l'histoire médiévale occidentale, la richesse de ses hommes, la puissance de son expansion, le succès de son économie, l'originalité de son art sont autant de gages permettant d'éviter le double écueil d'une vue trop limitée ou trop ample. Mais plus encore, c'est son évolution, entre début du XIIº et fin du XVº s., qui se révèle la plus instructive : entre balbutiements de l'époque féodale et prémices de la Renaissance, l'histoire de l'ordre cistercien, restituée dans ses faits journaliers mis en connexion, constitue un fantastique fil conducteur aux ramifications multiples rendant aisément compréhensible le passage de l'une à l'autre. Impossible, devant une telle perspective de fond, de refuser la proposition d'Hachette d'écrire Une vie quotidienne des cisterciens (XIIP-XVP), avec d'un monde à un autre en sous-titre pour insister sur la vision évolutive de la démarche poursuivie.

Annoncé à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de l'abbaye de Cîteaux en 1998, l'ouvrage exige, on s'en doute, de solides travaux préparatoires. Le plan général est d'ores et déjà établi, les investigations se poursuivent, les lectures se multiplient, les notes s'empilent. On veut espérer une publication dans deux ou trois ans... Deo volente.

Reste que le problème majeur de l'entreprise n'est pas, mais alors pas du tout, celui de trouver une documentation suffisante pour alimenter les 400000 signes initialement attribués au projet. Après prospection, l'abondance s'est révélée telle qu'il en faudrait quatre ou cinq fois plus pour faire juste mesure en utilisant toutes les sources historiques et archéologiques. Les impératifs commerciaux et... l'attention des lecteurs potentiels exigent néanmoins une limite finalement portée à ± 600000. Le principal nœud à trancher, au sens exact du terme, est dès lors celui des cholx à exercer, chapitre par chapitre, thème par thème, presque paragraphe par paragraphe pour servir les constats les plus parlants, les faits les plus signifiants, les objets les plus révélateurs...

Aperçus seront fournis dans ce petit essai, soucieux de présenter l'une des sources majeures disponibles parmi plusieurs dizaines d'autres. Il s'agit de l'Exordium Magnum Cisterciensis Ordinis. Une traduction française en avait été donnée en 1843, malcommode d'accès, incomplète, peu sûre, presque dépourvue de notes, sans index et totalement hors des conventions scientifiques actuelles. Il fallut attendre 1961 pour disposer d'une édition critique

fiable par le P. Bruno Griesser, moine cistercien de Mehrerau (Autriche) ¹. Une prochaine édition, amendée et enrichie, est en cours d'élaboration à l'Université de Louvain-la-Neuve. Le temps était venu de renouveler sur des bases plus solides la version française, retraduite dès les années 1 970 par S. Anthelmette Piébourg, moniale cistercienne de Boulaur (France). C'est chose faite depuis 1998 par les soins d'une équipe dirigée par J. Berlioz (C.N.R.S.) ².

L'auteur plus que probable de cette œuvre est un certain Conrad. Né vers le milieu du XII° s., il paraît avoir bénéficié d'une bonne éducation classique, puis devint moine de Clairvaux après 1179 et y demeura jusque vers 1193. Sans doute en compagnie du prieur Gérard, il passa ensuite à l'abbaye rhénane d'Eberbach, d'où le nom de Conrad d'Eberbach sous lequel on le connaît ordinairement; il en devint même abbé vers 1221. C'est à peu près entre 1190 et 1210, d'abord à Clairvaux puis à Eberbarch, qu'il écrivit l'*Exordium Magnum*.

Il s'agit d'un recueil d'histoires puisées dans les origines et les cent premières années de l'ordre. Conrad ne veut pas faire œuvre d'historien, mais écrit pour l'édification de ses lecteurs. A travers une série d'exemples jugés remarquables, ou exempla, tirés des vies d'abbés ou de moines, il s'agit d'encourager les cisterciens à préserver leurs anciennes normes de vie de toutes déviations et de répondre à leurs détracteurs. De fait, dès avant la dernière décennie du XII° s., Cîteaux est parvenu à un tournant décisif de son évolution : les premières générations ont disparu, l'ordre est devenu une réelle puissance économique puis une force politique de premier plan et commence à s'éloigner de ce qui constitua sa raison d'être. Par conséquent, Conrad veut expliquer à ses confrères le sens profond des racines de Cîteaux, en touchant leurs esprits et leurs cœurs pour les voir mieux suivre les préceptes cisterciens en vue d'une réelle progression de leur vie chrétienne.

Conrad a glané ses exempla dans plusieurs sources écrites. Il faut signaler le Liber Miraculorum d'Herbert, rédigé entre 1178 et 1181, contenant plus de cent récits de miracles cisterciens avec Clairvaux pour cadre le plus souvent; et le Liber Visionum et Miraculorum de Jean, prieur de Clairvaux entre 1171 et 1179. Les faits retenus sont agrémentés de citations tirées des auteurs classiques, de la Bible, des Pères de l'Église, de la Règle bénédictine, de la liturgie cistercienne... Appel est fait aussi de temps à autre à la tradition orale. A partir de tout

¹ Exordium magnum cisterciense sive narratio de initio cisterciensis ordinis, Rome, 1961, p. 45-272.

Le Grand Exorde de Cîteaux ou Récit des débuts de l'ordre cistercien, Turnhout, 1998, 556 p.

ce matériau, l'auteur a tenté et réussi à construire un ensemble cohérent en six parties divisées en quelque 170 chapitres constitués par autant d'exempla :

- Naissance et développement du monachisme, Cluny compris, jusqu'à la fondation de Cîteaux, et premiers abbés de Cîteaux,
- Bernard et ses successeurs abbés de Clairvaux,
- Moines de Clairvaux devenus célèbres,
- Religieux de Clairvaux restés obscurs,
- Mises en garde sur les périls guettant la vie monastique,
- Vie de l'Église, contact entre vie terrestre et éternité céleste.

L'apport personnel de Conrad résulte de sa manière d'envisager les faits et de les mettre au service d'une volonté éducatrice. Au-delà des personnalités exemplaires, les communautés sont considérées en tant que telles, avec continuité entre religieux vivants et morts. Il met surtout volontiers en avant les aspects mineurs de la vie quotidienne pour démontrer leur rôle insensible dans les déviations par rapport aux valeurs cisterciennes primitives. Naturellement, Clairvaux est le grand phare de spiritualité continuant d'illuminer l'ordre et la chrétienté. Mais Conrad n'hésite pas à fustiger les excès envahissants qu'il constate un peu partout, surtout sur les marges européennes : tel abbé saxon a fait venir de Flandre des habits douillets parce que les textiles de sa région étaient trop grossiers, les moines de telle maison ibérique sont entrés dans le processus délétère de la propriété Individuelle, d'autres se complaisent sans maladie réelle à l'infirmerie au journalier moins rigoureux ou ne pratiquent plus suffisamment le travail manuel, les convers sont souvent turbulents, attirés par les femmes et le vin, trop isolés dans leurs granges et coupés de la vie spirituelle du monastère...

Bref, la "négligence, mère de dissolution" s'insinue avec une telle lenteur au fil des jours qu'on ne la remarque même plus si on perd de vue les principes originels de l'ordre. Ainsi l'Exordium Magnum apparaît-il comme une longue mise en garde destinée à alerter les cisterciens des dangers qui les guettent. Selon Conrad, les hommes extraordinaires que furent les grands anciens et la faveur divine particulière dont jouit l'ordre de Cîteaux peuvent et doivent contrer ce processus de déclin. On devine aisément la somme prodigieuse d'informations originales et révélatrices rassemblées dans ces pages sur le premier siècle de l'aventure cistercienne. Trois exempla sont proposés ci-après en annexe. Puissent-ils Inciter à

faire découvrir cet ouvrage d'une étonnante richesse et qui se doit d'être mis au meilleur profit dans la perspective d'une prochaine Vie quotidienne des cisterciens au Moyen-Age.

.

D'UN MOINE QUI OSA DORMIR SANS BAS ET FUT POUR CE MOTIF ÉCARTÉ DE LA CHARGE D'ABBÉ PAR SUITE D'UNE RÉVÉLATION DIVINE (*Exordium Magnum*, IV, 25).

Un monastère cisterclen n'avait plus d'abbé. On fit venir l'abbé-père pour que, selon l'usage de l'ordre, les religieux fissent choix en sa présence et avec ses conseils de quelqu'un qui fût apte à devenir père et pasteur de leurs âmes. Le temps de l'élection approchait et l'abbé-père, s'étant informé par des entretiens tant privés que publics des vœux et de la volonté de chacun, vit que les membres les plus sages de la communauté étaient unanimes à désigner un religieux alors absent mais dont on attendait le prochain retour : c'était le cellérier principal de cette maison.

Or la nuit qui précéda l'élection, l'abbé-père entendit dans une révélation divine une voix qui lui dit : "Aie soin de ne pas établir comme abbé le moine qui a osé dormir sans ses bas". Plein d'effroi et ne sachant que penser, le vénérable père se demandait ce que le Seigneur voulait lui signifier par cette parole.

Justement, le religieux qu'on croyait propre à de si hautes fonctions était arrivé la veille au soir; dès le point du jour, il fit signe à l'abbé qu'il désirait se confesser et l'entraîna au chapitre; là, il lui avoua humblement qu'une fois pendant son voyage, souffrant beaucoup de la chaleur, il avait eu l'audace de retirer ses bas et de dormir ainsi.

Les anciens et les moines de bon conseil s'assemblèrent ensuite autour de l'abbé-père pour traiter de l'élection et ils se mirent d'un commun accord à réclamer celui qu'une mystérieuse révélation divine avait enjoint de ne pas élever à un tet honneur. Mais l'abbé-père leur fit connaître confidentiellement l'ordre qu'il avait reçu du ciel et leur conseilla d'élire quelqu'un d'autre, disant qu'il ne lui était pas possible d'agir contre sa conscience en désobéissant au commandement du Seigneur.

D'UN PIEUX CONVERS DE CLAIRVAUX, NOMMÉ LAURENT (Exordium Magnum, IV, 34).

Il y avait à Clairvaux un pieux convers nommé Laurent... C'était un homme de vie édifiante, avancé dans les voies spirituelles, d'une admirable persévérance dans l'oraison et toujours appliqué à la componction... Après la mort de saint Bernard, [if] fut envoyé par le vénérable prieur de Clairvaux dom Philippe à Roger, roi de Sicile, pour une affaire du monastère. En arrivant à Rome, il apprit que le roi venait de mourir et fut consterné car Il ne savait que faire en pareille occurrence. [Saint Bernard lui apparut et l'invita à poursuivre sa mission].

Dès le point du jour, il se mit en route et, étant sorti de la ville, il trouva un groupe de marchands qui se rendaient en Sicile pour leur commerce. Lorsqu'ils surent qu'il était de Clairvaux, ils l'admirent très volontiers dans leur troupe, partagèrent avec lui leurs provisions et chaque jour lui fournissaient tout ce dont il avait besoin.

Enfin il fut introduit auprès du roi de Sicile, qui lui fit un excellent accueil. Non seulement il obtint un heureux succès dans l'affaire pour laquelle il avait été envoyé vers le roi défunt, mais le jeune roi ouvrit ses trésors en vue de contribuer à la construction de la nouvelle basilique de Clairvaux et envoya, par l'entremise du frère, avec grande dévotion, une importante somme d'or pour le repos de l'âme de son père.

Ayant regagné Rome, le frère y trouva un tel crédit qu'il fut favorisé de nombreux dons de cardinaux et d'autres Romains, de sorte que, grâce à leurs largesses, il put emmener de la ville jusqu'à dix buffles. A la stupeur de tous et par la protection de Dieu et des mérites de son saint père, il les mena jusqu'à Clairvaux. C'est merveille que cet homme âgé de complexion fragile, aidé seulement de deux jeunes garçons, ait pu conduire sains et saufs à une telle distance, par tant de lieux divers, au milieu des embûches des voleurs et des brigands, ces bêtes énormes et sauvages, dont la taille et la force sont deux ou trois fois plus grandes que celles des bœufs; d'autant que cette race d'animaux, à ce que l'on assure, n'avait jamais été encore vue dans tous les pays d'Occident situés de ce côté-ci des Alpes. ... Il parvint enfin à Clairvaux et, à l'étonnement général, il y introduisit cette nouvelle race d'animaux. Depuis lors, ils s'y multiplient tous les jours, si bien que de là ils se sont déjà répandus dans de nombreuses régions.

DU DANGER DES COMPLOTS (Exordium Magnum, V, 10).

Dans la province dite première Germanie..., il y a un monastère cistercien... appelé Schönau... Au temps de l'abbé Geoffroy..., il arriva par l'instigation du malin une pénible affaire qui causa un grave scandale.

Depuis un certain temps, par la négligence ou plutôt par une indiscrète bienveillance des supérieurs, un usage contraire à l'observance de l'ordre s'était établi dans ce lieu, celui de donner chaque année aux convers des chaussons neufs comme on en donnait aux moines. L'abbé Geoffroy, homme actif et énergique, fut appelé d'une autre maison par le choix de Dieu et des hommes pour exercer dans ce monastère la dignité suprême...

Lorsqu'il vit les convers jouir de ce luxe excessif, enflammé d'un zèle louable, il jugea qu'il devait corriger cet abus détestable. Il commença donc, en s'entretenant avec son conseil et aussi publiquement au chapitre des frères, à déplorer franchement cette innovation, à exhorter, prier puis finalement il ordonna que cet usage, qui s'écartait de la droite ligne de la règle, fût abandonné sans dissension ni scandale s'il était possible. Mais les âmes des frères, remplies de sentiments terrestres, adhéraient à cette coutume abusive par la glu tenace d'une coupable obstination, de sorte qu'on ne pouvait les en détacher sans que la paix en fût troublée. Le sage abbé préféra, selon la doctrine de saint Grégoire, provoquer un scandale plutôt que de s'écarter de la vérité.

Les convers se mirent donc à murmurer dans les coins; puis le mécontentement s'accrut peu à peu et, par une folie sans nom, ils préparèrent une révolte ouverte. L'instigateur de tout ce mal et l'auteur de la conspiration fut un convers qui était chargé du dortoir des frères et du soin de garder les chaussons. Plein d'un esprit diabolique et, comme le dit le prophète, rejetant le silence en tous lieux, il abordait les frères tantôt séparément, tantôt par petits groupes, les persuadait, les excitait à ne jamais souffrir, sous prétexte de prières ou de menaces, qu'on retranchât cette coutume...

Dès que l'abbé avait eu vent de leurs murmures, il avait prescrit au nom de l'obéissance que quiconque parmi eux romprait le silence devrait jeûner au pain et à l'eau, le jour même si c'était avant l'heure du repas ou autrement le lendemain. Le frère dont nous avons parlé, qu'il

faut plutôt appeler pervers que convers, prit soin d'observer cet ordre comme s'il eût été donné du ciel, pas du tout par amour de la vertu mais pour fomenter la révolte contre son abbé. En effet, comme il rompait le silence presque chaque jour pour exciter la sédition, il jeûnait aussi presque quotidiennement au pain et à l'eau, afin d'allumer dans l'âme des frères la haine de l'abbé qui avait promulgué cette sentence dure et inhumaine.

Là-dessus arriva la sainte solennité du premier dimanche de l'Avent. L'orage de la rébellion grondait de tous côtés, entretenu et aggravé par les murmures clandestins. Un scandale public, et un scandale très grave, menaçait d'éclater. En effet, le convers susdit, le faux convers, avait donné ce conseil exécrable qu'il appuyait avec une insistance scélérate : la veille de la Nativité du Seigneur, tous les frères venus des granges monteraient d'un commun accord au dortoir des moines dans le temps du travail et, retirant les chaussons de chaque lit, les couperaient avec leurs couteaux, puis les déchireraient en petits morceaux.

L'abbé n'ignoralt rien de leur incroyable malice, mais ne le laissa point paraître, selon ce qui est écrit : "l'homme prudent garde le silence au temps mauvais". Se voyant totalement dépourvu, dans cette extrémité, du conseil et du secours des hommes, il décida de recourir avec d'autant plus d'instances à la bonté paternelle de Dieu; il ordonna donc une prière générale des moines puis les exhorta à implorer la miséricorde du Seigneur, chacun suivant ses moyens, afin qu'il daignât tirer quelque bien plus grand de l'insolence de ces mauvais religieux.

La solennité insigne de la Nativité était toute proche. Peu de jours avant la fête, tandis que l'abbé présidait le chapitre des convers, le porte-drapeau de la rébellion, ce ministre de Satan, fut proclamé [= dénoncé] par certains de ses complices pour son abstinence indiscrète et parce qu'il avait entièrement rasé sa barbe... dans l'intention de provoquer un scandale; cette proclamation n'avait pas pour mobile le zèle de l'ordre ni la charité fratemelle, mais le désir d'exercer leur malice.

L'abbé demanda doucement au frère proclamé pourquoi il avait fait cela, mais il comprit à ses réponses arrogantes et déplacées que la mesure de sa méchanceté était comble. Animé alors d'un louable zèle de la justice, il lui parla ainsi devant tous dans un esprit prophétique : "C'était mon devoir, mon frère, d'adresser à ton âme rebelle des avertissements salutaires... Et comme je te vois assez insensé pour te moquer de nos exhortations plutôt que de les accepter, je déclare avec assurance à tous ceux qui sont assemblés ici que si tu ne viens pas à

résipiscence sans aucun retard..., tu éprouveras sous peu les effets du terrible jugement du Dieu tout puissant...

Le soir du jour précédent la vigile de Noël, [le ministre de Satan] descendit du dortoir après complies et rencontra l'infirmier des convers qui était son bras droit dans la conspiration et avec qui il s'entretenait fréquemment de ses projets venimeux. Tout à coup, il poussa un cri de douleur et des gémissements; sa pâleur subite, ses mains contractées, ses yeux renversés dans leurs orbites présageaient tristement sa mort imminente. L'autre, effrayé et le voyant déjà chanceler, craignit qu'il ne tombât brusquement par terre : il le saisit à bras le corps, mais la mort fut à ce point instantanée qu'avant même d'avoir atteint le sol, le malheureux rendit le dernier soupir entre les mains de son complice.

Alors tous les chefs de la conjuration furent dans le trouble, l'épouvante saisit ceux qui avaient fait montre d'énergie pour la révolte, tous les fauteurs de dissension et de schisme se mirent à trembler... Les convers accoururent de tous côtés vers leur porte-drapeau; et celui qu'ils avaient décidé de suivre le lendemain comme chef pour exécuter un méfait inoui, ils transportèrent en grand désarroi son cadavre à l'infirmerie et le déposèrent à l'endroit où d'habitude les frères quittent cette vie... Lorsque la tablette des défunts [= plaque de bois sur laquelle on tapait pour avertir la communauté d'un décès], donnant le signal, retentit lugubrement à toutes les oreilles, d'autant plus qu'on ne savait personne dans la maison qui fût si proche de la mort, dom Théobald, sous-cellérier,... courut à l'infirmerie en toute hâte et lorsqu'il apprit qui était mort, saisi d'admiration et d'étonnement au jugement de Dieu, il appela vite l'abbé... [Celui-ci] accourut aussitôt...

Il réfléchit à ce qu'il devait faire; enfin le plus expédient lui parut être, après avoir dit les prières de la recommandation de l'âme et porté le corps à l'église, de convoquer le lendemain de bonne heure tous les frères, tant moines que convers, afin de décider ensemble ce qu'il convenait de faire en la circonstance. Tous s'étant rassemblés, l'abbé parla ainsi en présence de tous :"Vous savez, mes frères très chers, dans quel dessein pervers conçu par son cœur dépravé et sa volonté mauvaise cet homme a été surpris... C'est pourquoi, puisque nous connaissons tous sa perversité, mais que nous ne savons pas qu'il se soit confessé ou ait fait pénitence, j'estime qu'on ne doit pas déposer son corps parmi les corps de nos frères...".

A ces mots, les convers pâlirent, effrayés, et supplièrent qu'on leur permît de parler à part avec les moines anciens. L'abbé le leur accorda; après avoir tenu conseil à l'écart, ils revinrent bientôt et moines et convers se prosternant devant lui sur le sol le prièrent avec de grandes instances de ne pas refuser miséricorde au défunt. Les convers promettaient solennellement devant Dieu que si le seigneur abbé modérait la sévérité de sa sentence et ne refusait pas la sépulture commune [= religieuse] au défunt, malgré son indignité, eux renonceraient entièrement à leur mauvais dessein et ne diraient plus jamais un mot sur la question des chaussons neufs. En outre, quelques-uns des anciens dirent qu'à part cette circonstance, cet homme avait eu une assez bonne conduite et qu'il ne fallait pas juger sans miséricorde...

L'abbé reconnut l'opportunité de cet avis et voulut évîter que les convers, qu'on pouvait facilement apaiser par ce moyen, ne vinssent à provoquer un plus grand scandale, ce qui aurait été une erreur pire que la première; il craignait également pour lui-même, s'il rendait inconsidérément une sentence trop dures, car les mesures contre les conspirateurs n'avaient pas encore été promulguées par le chapitre général. Il se rendit donc à leurs désirs et, après que la messe et les obsèques eurent été célébrées comme de coutume, le frère défunt fut porté en terre parmi les corps des autres frères... Après l'inhumation, toute la lie de la discorde parut en quelque sorte ensevelie avec lui...

GRANGES ET MAISONS CISTERCIENNES EN DORDOGNE

L'abbaye de Cîteaux a été fondée le 21 mars 1098. On fête donc cette année son neuvième centenaire. Cîteaux devint la tête d'un ordre religieux important qui, par suite de fondations et d'incorporations successives de monastères, se répandit rapidement en Europe.

Le Périgord n'est pas resté à l'écart d'un tel mouvement. Deux monastères, Cadouin et Dalon, tous deux fondés par le périgordin Géraud de Sales et devenus chefs de petites congrégations autonomes, s'agrégèrent ainsi que leur filiation respective, à des dates diverses et selon des modalités différentes, à l'ordre de Cîteaux plus prestigieux que le leur.

Dans le nord du département actuel de la Dordogne, en Nontronnais, Clairvaux fonda l'abbaye de Peyrouse et admit plus tard dans sa lignée l'abbaye de Boschaud en même temps que la mère de celle-ci, l'abbaye poitevine des Chateliers, elle aussi fondée par Géraud de Sales et devenue sa tombe.

L'histoire de ces quatre abbayes cisterciennes de la Dordogne est relativement bien connue, dans ses grandes lignes du moins. En revanche, celle des granges que chacune d'entre elles a créées sur le territoire qu'elle avait acquis par donation pieuse ou par achat, l'est beaucoup moins. L'histoire de telles granges fait toutefois de nos jours l'objet d'un intérêt croissant et justifié comme nous allons le voir pour celles qui nous intéressent.

Avant toute chose, il faut bien saisir ce qu'était une grange monastique. Cette expression désignait le centre d'un domaine agricole autonome, parfois fort étendu (quelques-unes dépassant la centaine d'hectares), domaine habité et géré par les religieux d'un monastère. Ce n'était point une invention cistercienne mais les cisterciens ont su mieux que d'autres la structurer habilement et l'étendre. Etant donné que les moines, généralement prêtres, étaient tenus de s'adonner au chant choral des offices et à la lectio divina, c'est-à-dire à la lecture méditée de la Bible et des Pères, le troisième abbé de Cîteaux, Etienne Harding, sut organiser une nouvelle catégorie de religieux, les frères convers, qui devaient se consacrer davantage que les pères au travail, surtout agricole. Ce sont donc ces frères qui, sous la direction de l'un d'entre eux, le frère grangier, hii-même soumis à l'autorité, parfois lointaine, du père céllerier ou du père sous-céllerier, ont colonisé les locaux et exploité le domaine des granges cisterciennes.

Les Statuts de l'ordre de Cîteaux avaient fixé l'éloignement maximum d'une grange par rapport à son abbaye-mère. Cette distance ne devait pas excéder une journée de marche afin de permettre aux frères convers de pouvoir rejoindre leur abbaye au moins à l'occasion de certaines fêtes. Le Chapitre général de l'ordre dut rappeler parfois cette prescription, en 1134 et 1152 notamment. Mais des nécessités économiques, réelles ou supposées, ont fait que

cette règle fut de moins en moins observée et que les abbayes projetèrent, parfois fort loin, les antennes de leurs granges.

Un exemple, tiré du cartulaire de Dalon, est déjà bien connu. Pour obtenir le sel si précieux et les poissons de mer dont elle avait besoin, cette abbaye n'hésita pas à bâtir une grange, appelée Notre-Dame des Touches, en plein marais saintongeais, à cent quatre-vingt kilomètres d'elle environ, et une seconde, appelée la Colre, encore non identifiée mais à situer sûrement en Charente, afin de jalonner le trajet de ces produits jusqu'au monastère. Vivre autant que faire se pouvait en autarcie en veillant à se procurer denrées et matériaux divers et indispensables tels que vin, sel, bois, fourrage etc... expliquerait, sans doute mieux que le respect des Statuts de l'ordre, le choix originel de l'implantation de la vingtaine de granges que Dalon a échelonnées de la Saintonge au Quercy en passant par le Limousin et le Périgord. En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'en admettant dans son sein le petit ordre dalonien, celui de Cîteaux lui concéda la permission de garder quelques-unes de ses coutumes propres. Cependant, mises à part les deux granges que nous venons de voir, celle de Jeu en Limousin à cinquante-huit kilomètres et celle de Tauriac en Quercy à soixante-deux kilomètres environ, les autres granges de Dalon se trouvaient dans un rayon moins étendu par rapport à leur abbayemère.

En ce qui concerne les granges de Dalon en Dordogne, rappelons que c'étaient celles de Puylavaysse sur Segonzac, Puyredon à la limite de Coubjours et de Teillots, la Forêt sur l'ancienne paroisse de La Nouaillette actuellement partie d'Hautefort et de Badefol d'Ans, Fougerolas sur Génis, Murs sur Thiviers, Chalaumand sur Saint-Paul-la-Roche, Chantres sur Milhac-de-Nontron, Hache sur Savignac-les-Eglises, Chabanes sur Brouchaud, Taillepetit sur Chourgnac d'Ans, Puyboucher sur La Boissière d'Ans.

Le petit ordre de Cadouin, lorsqu'il se rallia définitivement à celui de Cîteaux, bénéficia hui aussi d'indulgence en ce qui concernait quelques-unes de ses coutumes propres. L'accord qu'il signa, en 1201, avec Cîteaux l'autorisait à conserver ses prieurés et ses chapelles. Ce qui reste du cartulaire de cette abbaye et qui a été édité et é: udié par Jean Maubourguet nous permet ainsi de constater que l'ordre cadunien comprenait à la fois des granges et des prieurés, ceux-ci étant de petites unités où résidaient généralement quelques moines sous la direction d'un prieur. On comaît ainsi plus d'une dizaine de granges ou de prieurés de Cadouin parmi lesquels - mention plus rare - un prieuré de femmes. Tous ces établissements se situaient en Périgord, surtout méridional, le plus au nord étant le prieuré de la Daurade sur la paroisse Saint-Hilaire, aux portes du Périgueux d'alors. Quant aux autres, c'étaient la grange de Labatut sur Cadouin, Aillac sur Molières, Talapave sur Salles-de-Belvès, Beaulieu sur Doissat, Batpalme sur Belvès, Clarefons à Soulaures, autre Beaulieu à Saint-Laurent-la-Vallèe, Artiquelongue à Saussignac, Bouan à Saint-Nexant, Gabanelle à Saint-Laurent-des-Vignes, Grand-Mauroux à Castillonnès, Caudeville à Douville, Lissouleix à Saint-Laurent-des-Bâtons. Il faut leur ajouter encore Issigeac, Cagarnes à Sainte-Foy-de-Longa, Belpech à Baumont-du-Périgord.

L'abbaye de Peyrouse dut elle aussi être bien pourvue puisqu'un intéressant document de 1254 - d'ailleurs insuffisamment exploité - nous fait connaître six de ses granges réparties sur les paroisses immédiatement proches de ce monastère. C'étaient Corbaria non identifiée mais sans doute la grange même de l'abbaye, Beynac et Vieille-Abbaye sur Saint-Saud, les Bordes à Miallet, le Jaladier sur Saint-Martin-de-Freyssengeas et Croze sur Milhac-de-Nontron. Mais elle en possédait sûrement d'autres en des paroisses plus éloignées où on lui connaît des biens conséquents jusqu'à la révolution de 1789. Comment, par exemple, les vingt-et-unes tepances que les archives subsistantes nous permettent de connaître et qui étaient

étalées au dix-septième siècle sur Vaunac, Négrondes, Corgnac, Eyzerat, Thiviers, Nantheuil et Saint-Clément ne seraient-elles pas les témoins de l'éclatement d'une ou même plusieurs anciennes granges dont l'existence, et même le nom, ont été peu à peu oubliés? D'ailleurs, certains actes tardifs ont été, cette année, utilisés pour un Travail d'étude et de recherche en Histoire médiévale par une étudiante de Limoges, élève de Mademoiselle Bernadette Barrière. Ils nous apprennent avec certitude que Peyrouse a possédé sur la paroisse de Saint-Méard-de-Drome une grange appelée Sala et qu'elle voulait en créer une autre vers la fin du douzième siècle sur Saint-Pantaly-d'Ans. D'autres documents du même genre sont encore, sans aucun doute, à rechercher et à creuser. Enfin comment pourrions-nous oublier son prieuré de Notre-Dame-de-la-Garde à Périgueux?

Quant à l'abbaye de Notre-Dame-de-Boschaud, elle fut le théâtre de plusieurs incidents graves que mentionnent les Statuts des Chapitres généraux de 1233, 1247 et 1290. De tels faits et la disparition de ses archives donneraient à penser que cette abbaye fut plus dénuée de biens que ses soeurs périgordines. Ce serait difficile à admettre. La beauté de ses restes architecturaux incline déjà à conclure que ce monastère eut, lui aussi, sa période de relative prospérité. D'ailleurs on lui connaît non seulement des biens sur les paroisses proches comme Villars, Quinsac et Milhac, mais encore une grange sur la commune de Celles, appelée Saint-Jean de-la-Lande, et des possessions plus éloignées sur la commune de Rieucaud, alors paroisse du diocèse d'Agen, à présent en Gironde. On sait surtout par un Statut de 1274 que Boschaud fut en conflit avec son abbaye-mère, Les Chateliers, au sujet précisément des granges - soulignons bien le pluriel - que celle-ci refusait de rendre à sa fille malgré ses promesses. Or les noms de ces granges sont malheureusement oubliés; elles restent à découvrir elles aussi. De même, Boschaud fut en litige, vers cette époque, avec l'abbaye cistercienne de Grosbot en Charente qui devait avoir des possessions proches des siennes. Il est loin d'être impossible que l'une ou l'autre de ces granges inconnues se soit trouvée en Périgord et méritât ainsi de figurer dans notre liste.

Outre leurs granges, certaines abbayes possédaient des maisons dans les villes. La nécessité de traiter des affaires devant les diverses instances, civiles ou ecclésiastiques, celle de devoir emmagasiner et vendre les excédents de la récolte des granges, celle aussi de se mettre éventuellement à l'abri en cas de guerre etc... ont été les causes invoquées pour l'implantation de ces pied-à-terre urbains. Dalon avait ainsi une maison à Thiviers, une autre à Excideuil; il semble qu'elle ait même accepté un petit établissement hospitalier à Montignac; en tout cas il figure dans son cartulaire. Cadouin eut des maisons à Beaumont, Bergerac, Issigeac et Belvès. Peyrouse posséda deux maisons dans l'enceinte du Puy-Saint-Front et le quartier du Verdu, l'une avec son jardin pour l'abbé, l'autre avec son jardin aussi pour les moines de passage.

Cette énumération peut paraître fastidieuse et superflue. Pour ma part, je ne le vois pas ainsi car elle permet de souligner comment granges et maisons des cisterciens constellaient la carte de la Dordogne du nord au sud et d'est en ouest, constituant ainsi une trame malheureusement encore mal étudiée. Entre granges et maisons, une quarantaine environ de ces établissements ont pu être recensés. Ce chiffre est loin d'être négligeable même pour un département aussi étendu que le nôtre, on en conviendra.

Les Statuts de l'ordre avaient fixé à deux lieues de Bourgogne l'éloignement à observer entre les granges appartenant à des abbayes différentes. Cette règle fut maintes fois, elle aussi, rappelée, notamment en 1190, 1206, 1207, 1208 et 1233. Mais, là encore, des raisons économiques furent avancées pour y échapper. Ne fallait-il pas pouvoir exploiter ou surveiller efficacement des terres données au monastère? Avait-on le droit de les laisser sans surveillance? De toute façon, même lorsqu'on tenait à observer la distance prévue par les

règlements, la coexistence sur une même paroisse de granges ou de maisons appartenant à des abbayes différentes était loin d'être rare et pouvait, à la longue, engendrer quelque problème.

Pour illustrer ce propos, j'ai souvent utilisé l'exemple de Milhac-de-Nontron parcequ'il est très frappant et le mieux connu. Sur cette petite paroisse s'implantèrent trois granges citerciennes: Dalon en créa une à Chantres, Peyrouse une à Croze, Boschaud une à côté de Mazeroux, peut-être au lieu-dit justement la Grange. Elles se trouvaient dans un rayon de traois à cinq kilomètres l'une de l'autre.

Voisines entre elles, ces granges cisterciennes l'étaient aussi souvent avec d'autres dépendant d'abbayes du même ordre de Cîteaux, mais non périgordines. Un Travail d'étude et de recherche pour l'obtention de la maîtrise en Histoire médiévale d'une étudiante toujours élève de la professeur de Limoges citée plus haut, mémoire qui fut présenté l'année dernière, nous a fait découvrir deux granges jusque là ignorées en Périgord. L'abbaye du Beuil, sise sur la commune de Veyrac, canton de Saint-Junien en Haute-Vienne, avait, en effet, créé une grange à Mars sur la paroisse de Quinsac et une autre à Piengaud sur celle de Sainte-Marie-de-Frugie.

Lequel d'entre nous pourrait, dès lors, se scandaliser - ou même simplement s'étonner que quelque litige ait pu parfois surgir entre granges voisines. Qu'une brebis ou une vache aille brouter l'herbe d'un pré de la grange voisine qui dépendait d'une abbaye différente, qu'un porc aille à la glandée dans les chêneraies d'une autre, il y aurait sûrement plainte, constat puis arrangement. Qu'une contestation s'élève lorsque le frère d'une grange ait dû porter le grain à moudre au moulin d'une autre abbaye, rien d'invraisemblable à cela. On peut, par exemple, imaginer que les frères de la grange de Mars, dépendant du Beuil et sise sur un plateau de Quinsac, ne devaient pas faire moudre ailleurs que dans l'un des deux moulins de la Dronne appartenant à Boschaud sur cette même paroisse : celui de Laumède ou celui de Chez-Nanot. Les règlements ou les échanges s'effectuaient-ils toujours sans discussion ?

Issus généralement d'un milieu social différent de celui des pères et, dans les débuts de l'ordre souvent plus nombreux qu'eux, les frères convers restaient rudes sous l'habit religieux et pouvaient fort bien revendiquer avec violence, au moins verbale, les droits de leur grange ou de leur abbaye. On en connaît maint exemple. Pour le Périgord je rappellerai seulement que, vers 1247, les frères convers de Boschaud rudoyèrent leur abbé et dérobèrent son sceau sans que les pères intervinssent. Le sceau abbatial ne servait-il pas à authentifier une tractation domaniale? Et celles-ci n'intéressaient-elles pas au premier chef ceux qui étaient chargés de cultiver e sol? Le Chapitre général qui se réunissait chaque année à Cîteaux pour la Sainte-Croix de septembre se devait de délivrer son arbitrage lorsque les affaires allaient trop loin ou paraissaient trop difficiles à trancher.

L'exemple d'une telle sentence d'arbitrage édictée par un abbé général appelé Guillaume, vers 1185, est déjà bien connu. Dalon possédait une grange à Puyboucher sur la paroisse de La-Boissière- d'Ans. Or Peyrouse entendait en créer une à cinq kilomètres et demi environ de là, soit à une distance moindre que celle prévue par les Statuts. Il s'agissait donc pour l'abbé général d'officialiser une dérogation au règlement mais surtout, auparavant, de bien définir les droits de chacune de ces granges, notamment en ce qui concernait les pâturages et le recrutement des ouvriers agricoles que ceux-ci soient permanents ou saisonniers. A cet effet, l'Auvézère serait une frontière commode entre les deux. Quant à une colline voisine, elle serait un point de repère visible de partout.

Lorsque je publiais ce texte, en 1956, dans le Bulletin de la Société Historique, j'avais émis l'hypothèse que cette nouvelle grange qui devait curieusement porter le nom de Sala comme celle de Saint-Méard-de-Dronne (à moins qu'il ne s'agisse d'une confusion), devait être le lieu appelé La Grange sur la paroisse de Saint-Pantaly-d'Ans. En fait, plusieurs documents, qui m'ont été récemment communiqués, confirment qu'il s'agit, en effet, de la grange appelée Puyarmier que Peyrouse conserva longtemps dans son patrimoine, au moins jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Cet exemple d'arbitrage est malheureusement unique en ce qui regarde les granges Périgord. On trouve généralement dans les Statuts uniquement la mention d'enquêteurs envoyés sur place afin de régler les différends entre abbayes. Nous apprenons ainsi, sans que le motif en soit explicité, qu'un conflit a opposé Dalon et Boschaud en 1271. Dalon et Peyrouse ont fait l'objet de plusieurs enquêtes entre 1192 et 1261. Par la même source, nous savons que, en 1249, un différend dut être réglé entre l'abbaye limousine du Beuil et celle de Boschaud, ce qui ne saurait plus nous étonner à présent puisque nous savons que toutes les deux avaient des biens proches sur Quinsac comme nous venons de le dire. La plupart de ces litiges devaient vraisemblablement porter sur des questions de bornage.

Ajoutons que, sur une même paroisse, pouvaient, bien évidemment, coexister des voisins d'autres ordres religieux. Pour reprendre le seul exemple de Quinsac que je viens de mentionner, son église était un prieuré dépendant, ainsi que l'église voisine de Saint-Angel, de l'abbaye bénédictine d'Uzerche; ces deux prieurés devaient être, du moins à l'origine, le centre de quelques terres. Autre exemple: Milhac-de-Nontron, outre ses trois granges cisterciennes, abritait encore celle des dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière à la Fosse dénommée actuellement le Soulier. Une commanderie de Puymartin y prélevait aussi des rentes de même que le prieuré bénédictin d'Altavaux situé sur Dournazac. Dernier exemple: à Saint-Paul-la-Roche, les templiers côtoyaient les cisterciens de la grange de Chalaumand, à Saint-Nexans ceux de la grange cadunienne de Bouan. On pourrait indéfiniment multiplier de tels exemples tant en Périgord que sur la France entière.

Il devenait, par conséquent, inévitable que des accords dussent intervenir entre tous ces établissements religieux. Gardons l'exemple de celui qui fut édicté entre l'abbaye bénédictine de Tourtoirac et celle de Dalon dès les origines de celle-ci. Le plaid eut lieu en présence des deux évêques intéressés, celui de Limoges et celui de Périgueux, et fut réglé après la déposition d'un témoin fort âgé. L'une et l'autre abbaye eurent depuis lors en Dordogne des établissements que l'on pourrait qualifier d'imbriqués.

N'oublions pas, non plus, les différends, mentionnés par Jean Maubourguet, qui opposèrent Cadouin et ses voisins, les chanoines réguliers de Saint-Avit-Senieur. Il fut décidé en 1202 que, pour ne pas empiéter sur le territoire de ceux-ci, Cadouin ne pourrait créer de nouvelle grange au-delà d'une limite bien précisée. Un nouvel accord dut intervenir entre eux en 1281.

Il est grand temps de nous intéresser à présent de plus près à l'état et au rôle de toutes ces granges cisterciennes en Périgord. La toponymie nous renseigne parfois sur le choix de leur implantation. Beaucoup de leurs noms sont inspirés par leur milieu naturel. En ce qui regarde les granges de Dalon, c'est bien évidemment le cas pour la Forêt, Fougeyrolas, le Buisson, le Chatenet, mais encore pour les Touches terme désignant jadis un bouquet d'arbres, peut-être aussi pour Hache, qui traduisent un environnement originel forestier. Toujours pour la même abbaye, les noms de Puy-Lavaysse et de Puyredon indiquent une situation en hauteur qui permettait de porter le regard au loin sur le domaine. D'autres granges comme le Masmoutier ont pu conserver le nom d'un manse originel ou d'un propriétaire précédent etc...

Malheureusement cette recherche onomastique tourne court en ce qui concerne les granges de Boschaud. Pour Peyrouse, le nom de Veille-Abbaye, donné à une de ses granges, proviendrait soit d'un ancien établissement religieux dont la tradition populaire attribue la destruction aux Normands soit d'une première installation des premiers moines cisterciens venus de Clairvaux sous la conduite du premier abbé Roger. Quant à la grange de Puyarmier, elle tirerait évidemment son nom de l'élévation de terrain où elle fut bâtie.

Quatre granges de Cadouin avaient un nom assez révélateur : Belpech trahit sa situation en hauteur, Clarefons la présence d'une fontaine, Artiguelongue un essartage important. Quant aux deux Beaulieu, ils devaient sans doute leur appelation à un site jugé privilégié ou à la satisfaction mystique de leurs premiers occupants. Enfin Caudeville pourrait bien témoigner de l'existence d'une ancienne villa gallo-romaine.

On aura ainsi souligné la variété des emplacements de quelques-unes de nos granges. Les critères de choix utilisés pour l'implantation des abbayes cisterciennes n'ont, à l'évidence, pas joué pour elles toutes. Le problème de l'eau surtout, ausi nécessaire dans une grange que dans une abbaye, serait donc à regarder de très près. Pourquoi tel lieu a t'il été choisi plutôt que tel autre? Disons de suite - mais nous le redirons - que toute une observation au cas par cas reste à faire en ce qui regarde nos granges périgordines.

Une fois choisi l'emplacement, il fallait y élever les bâtiments. On a très justement fait observer que les édifices cisterciens dont nous admirons aujourd'hui les restes et le plan ont demandé de longues années de travail avant d'être terminés. Leur premier demi-siècle dut être un chantier fort incommode pour y mener une vie régulière. Il en fut vraisemblablement de même, quoiqu'à une échelle réduite, pour chacune de leurs granges.

Les locaux des granges étaient généralement enserrés dans une clôture. Seule celle de Palemanteau est mentionnée dans le cartulaire de Dalon. Mais on en trouve encore en Dordogne des restes, des mentions ou des souvenirs, selon les occurrences. On peut voir, part exemple, des restes de murailles appareillées à Puyredon. Cette enceinte était percée d'une unique porte gardée par un frère portier dont la présence est parfois mentionnée dans les textes comme c'est le cas pour Puyboucher et la Forêt. La maison d'Excideuil comprenait un gardien, custos dans un acte. Rappelons que l'exclusion des femmes a plusieurs fois été renouvelée dans les Statuts, en 1231 et 1283 par exemple.

Après tant de siècles, de bouleversements et de vicissitudes, on ne peut s'étonner qu'il ne reste plus grand chose des bâtiments primitifs des granges cisterciennes périgordines. On imagine toutefois qu'elles comprenaient tous les locaux nécessaires à une petite collectivité de frères vivant, c'est-à-dire, travaillant, mangeant et dormant en commun. Un frère cuisinier est, par exemple, cité à Taillepetit et à la Forêt à la fin du douzième siècle.

A Taillepetit, quelques marches de pierre conduisent à ce qui est actuellement un cellier voûté de dix mètres sur trois mètres cinquante hors murs et comprenant deux petites ouvertures en plus de la porte. Cette pièce pourrait bien avoir été à l'origine une pièce habitée plutôt qu'une cave. D'autres caves intéressantes ont été signalées ici ou là. Puyboucher en avait encore une en 1791. A Puyredon, on pouvait en voir aussi d'autres mais creusées dans la roche où l'on avait réservé les piliers soutenant la voûte. Les habitants auraient-ils utilisé d'anciens chuzeaux?

Bien qu'il ne concerne pas la Dordogne, je peux signaler, à titre de comparaison, un renseignement qui me paraît important. Aux Touches, en Saintonge, un vieillard qui me conduisait sur les lieux de l'ancienne grange, m'a conté que se trouvaient encore, sous une faible épaisseur de terre, les bases de murs de salles de quatre mètres sur quatre avec leur pavage régulier. Une telle précision me sembla exclure qu'il pouvait s'agir d'une simple rumeur comme on en tend tellement lorsqu'il s'agit du passé. Et même si ce n'était que cela, cet exemple permet de soulever le problème de sondages et de relevés à entreprendre avant que le temps n'ait tout effacé. Cela s'est fait et se fait encore ailleurs ; pourquoi, même si nos anciennes granges n'avaient pas l'importance de celles de l'Oise ou du Nord par exemple, pour ne parler que de la France, pourquoi la Dordogne devrait-elle rester en arrière en ce domaine?

Toute grange qui s'est appelé prieuré a eu à un moment ou à un autre sa chapelle. Rappelons que, par l'accord de 1210, Cadouin avait été autorisé à conserver celles de ses prieurés. Jean Secret a décrit le plan et les restes de celle d'Aillac sur la paroisse de Molières dont les dimensions étaient de six mètres sur dix-huit en oeuvre. On peut seulement regretter que sa recherche ne se soit pas étendue au plan des anciens locaux de ce prieuré cadunien.

Lorsque l'abbaye de Dalon s'agrégea à Cîteaux a t'elle joui du même droit que Cadouin en ce qui regarde ses prieurés? On peut l'imaginer. Quoiqu'il en soit, le cartulaire de cette abbaye mentionne des pères, vraisemblablement prêtres, comme grangiers. D'ailleurs un Statut de l'ordre autorisa, en 1225, les abbayes à construire des chapelles dans leurs granges si nécessaire afin, sans aucun doute, de faciliter aux frères une pratique sacramentelle plus régulière. Le cartulaire de Dalon nous fait connaître les chapelles des Touches et de Puyboucher; celle-ci existait encore à la révolution de 1789. Quant à celle de Chantres sur Milhac-de-Nontron, , si son cimetière a disparu, elle est toujours debout

L'abbaye de Boschaud avait une chapelle à Saint-Jean-de-la-Lande ; elle subsiste elle aussi. Il existait une "chapelle de Peyrouse entre deux bras de la Dronne" au quinzième siècle à Saint-Méard-de-Dronne.

J'évoquerai encore le cas de Murs sur Thiviers. On y trouve un lieu dit "jardin de la chapelle" et l'on sait qu'au dix-septième siècle on était tenu d'y célébrer une messe le premier lundi de chaque mois et d'y donner les sacrements aux habitants des deux villages proches : Murs et Doyeras. A ce moment, les frères avaient depuis longtemps déserté la chapelle mais celle-ci demeurait le témoignage de leur présence passée.

Comment vivaient les frères convers dans nos granges perigordines ? Nous pouvons l'imaginer d'une manière générale par leurs règlements propres codifiés dans les Usus conversorum. Mais, à part l'événement de 1247 que j'ai mentionné plus haut pour l'abbaye de Boschaud, aucun renseignement particulier n'a filtré sur leur vie dans les Statuts. Ils avaient à réciter chaque jour des prières simples. On imagine qu'ils eurent à fréquenter parfois les églises voisines de leur demeure et l'on peut croire que ce fut alors à l'édification des fidèles.

Le problème de la vie spirituelle, non seulement celle des frères convers mais encore celle de leurs ouvriers ou des paysans des hameaux voisins, dut suggérer peu à peu des aménagements aux règles primitives. A titre d'exemple, et bien qu'il ne concerne pas la Dordogne, rappelons qu'en 1194 le curé de la Celle en Haute-Vienne, qui était la paroisse de la Jeu, grange dalonienne, avait exigé la présence des ouvriers de celle-ci aux offices de son église. On sait que cette grange avait, en effet, sa propre chapelle et son cimetière ; les deux devaient porter ombrage au curé.

Nous en arrivons à présent à regarder quelle fut l'évolution de nos granges au cours des siècles. Elle fut évidemment font diverse selon les événements politiques ou religieux ambiants qui ne pouvaient manquer de les affecter.

A la fin de ce que l'on a appelé l'âge d'or de Cîteaux, soit un siècle après la mort de saint Bernard, nos granges, nos prieurés et nos maisons étaient encore peuplées de convers. L'acte de 1254 concernant Peyrouse mentionne, par exemple, que Vieille Abbaye, les Bordes et Jaladier étaient encore hantées par des frères. En 1250, quatre moines vivaient à Talapave, prieuré de Cadouin.

Mais le recrutement des frères convers alla se raréfiant. On a attribué cette disparition aux maladies endémiques qui réduisirent fortement la population du royaume, à la création des ordres mendiants plus attractifs, à une baisse de la dévotion populaire etc... Quoi qu'il en soit, les conséquences de toutes ces causes réunies étaient inévitables.

Par exemple, la maison que Dalon possédait à Excideuil passa aux Franciscains en 1260 bien que l'abbaye persistât quelque temps encore à recevoir des donations dans la région puisque les frères mendiants ne pouvaient le faire. La maison hospitalière de Montignac ne figure plus dans le cartulaire dont les actes ne dépassent pas cette époque.

De grandes étendues du domaine des granges furent dès lors inexploitées. C'est à cette époque, vers la fin du treizième siècle, que furent fondées les villes franches. Les cisterciens du Sud-Ouest emrèrent dans ce mouvement et prélevèrent des territoires sur celui de leurs anciennes possessions. Cadouin fonda, en 1260, avec Guillaume de Bagnols, sénéchal d'Alphonse de Poitiers frère de saint Louis, la bastide de Castillonnès prélevée sur sa grange de Grand-Mauroux. Elle fonda sur les biens de sa grange d'Aillac la bastide de Molières en pariage avec Jean de Grilly sénéchal de Guyenne en 1272. Et, la même année 1272, en pariage avec Lucas Thaney, aussi sénéchal de Guyenne, elle détacha le territoire de la bastide de Beaumont de ses terres de Belpech. Ces faits illustrent clairement la position inconfortable de Cadouin qui dut traiter aussi bien avec l'Anglais qu'avec le roi de France.

Si nos autres abbayes comme Peyrouse et surtout Boschaud étaient trop démunies pour imiter Cadouin, signalons toutefois pour mémoire que Dalon put prendre sur sa grange de Tauriac pour créer la bastide de Puybrun en 1282.

La décadence de nos granges ne pouvait que s'accentuer. En 1310, Cadouin arrenta d'un seul coup ses prieurés ou maisons de Beaulieu, Doissat, Batpalme et Belvès. En 1438, une bulle du pape Eugène IV condamnait les détenteurs de biens volés à Dalon, biens parmi lesquels se trouvaient mentionnées des granges.

Lorsque la guerre de Cent Ans fut terminée, tenta de s'amorcer en ce qui regarde les abbayes une reprise économique dont on a conservé de nombreux témoignages en Dordogne.

L'abbé de Peyrouse, Bernard de Mayac, est une figure intéressante à retenir en exemple. Il reprit en mains sa grange de Sala à Saint-Méard-de-Dronne. Sur son emplacement, il fit bâtir au lieu dit actuellement la Pauze, une maison de maître qui devrait servir de pied-à-terre lorsque l'on viendrait dîmer la paroisse ou y percevoir les autres revenus : rentes en nature ou en argent sur les quatre fermes, les deux moulins sur la Dronne et quelques maisons du voisinage. Il fit en outre de nombreux placements immobiliers - trois cent cinquante au moins-dans le Puy-Saint-Front et la couronne de Périgueux à telle enseigne que le Chapitre général de 1485 dut nommer un visiteur pour enquêter sur toutes ses opérations. Le commissaire désigné fut d'ailleurs l'abbé de Cadouin, Pierre de Gain junior. Cet exemple traduit parfaitement le tournant pris par l'économie de certains monastères. D'exploitants directs, ils étaient devenus petit à petit rentiers du sol.

C'est aussi vers la fin de ce quinzième siècle qu'une institution vint précipiter la ruine des abbayes et la disparition des granges. Je veux parler de la commende par laquelle le roi confiait la gestion d'un monastère à un clerc, la plupart du temps non régulier, à titre de bénéfice personnel. Il était à craindre que, pour soutenir leur train de vie, les abbés commendataires se taillent la part du lion dans les accords qu'ils passaient avec les moines restants. Il était aussi à craindre que, vivant loin de leur abbaye, ils ne se désintéressent de celle-ci pourvu qu'ils touchent régulièrement les pactes de leur pension. C'est d'ailleurs ce qui advint souvent.

On ne tarda donc pas à voir des cas de granges que je qualifierai d'éclatées. Voyons, par exemple celle de Beynac sur Saint-Saud. Le premier avril 1478, quatre tenanciers reconnaissaient tenir leur bail d'Itier du Puy, dominicain, protonotaire apostolique et premier commendataire de Peyrouse. Disons de suite qu'ils seront seize lorsqu'ils feront la même démarche près de deux siècles plus tard, le 31 janvier 1638, entre les mains de Nicolas de La Brousse commendataire après son grand-oncle et son oncle. A Croze, sur Milhac-de-Nontron, le 8 novembre 1507, dix-sept familles de tenanciers signaient, si j'ose ainsi m'exprimer car ils ne savaient point écrire, leur reconnaissance de fermage à Itier du Puy. Autrement dit, l'ancienne grange où le domaine d'un seul tenant avait jadis été exploité en faire-valoir direct par les frères convers, était alors atomisée en plusieurs tenances formant, comme elles le font aujourd'hui, un hameau.

Le roi lui-même n'était pas le dernier à dépouiller le clergé. Celui-ci fut obligé de prélever sur tous les bénéfices ecclésiastiques du royaume des taxes au prorata du revenu de chacun d'entre eux. Il y eut ainsi à cinq reprises, entre 1563 et 1585, des aliénations du temporel ecclésiastique qui permirent au clergé de faire au monarque ce que l'on dénomma son "don gratuit". Nous n'avons pas le détail de toutes les opérations effectuées à cet effet en Périgord. Mais Noël Becquart a montré que, pour la dernière aliénation, celle de 1585, l'abbaye de Peyrouse fut le plus imposé des bénéfices du diocèse et dut, à cette occasion, vendre à des particuliers la moitié de la forêt qui lui restait, elle-même lambeau et témoin de l'antique forêt gauloise de Beynac.

D'autres ventes définitives datent de la même époque. On peut voir peu à peu des notables se titrer du nom d'anciennes granges monastiques par eux acquises. En 1683, Pierre Fourichon, écuyer, est dit posséder sa "maison noble" de Beynac. On trouvera ainsi un sire de Veille-Abbaye en 1735, un sire de Croze en 1742. Les quelques moines restant dans les abbayes ne purent empêcher leurs abbés commendataires d'agir en maîtres absolus. Le 15 septembre 1594, par exemple, Alain de Maisongrande, abbé commendataire de Boschaud, abandonna par échange la grange de la Lande, ne conservant à l'abbaye que la chapelle et quelque peu de terre alentour.

Certains abbés commendataires passèrent des accords avec les moines de leur abbaye. A Dalon, ce fut François de La Fayette, évêque de Limoges, qui, voulant se libérer de la charge d'y entretenir quinze religieux, charge imposée par l'abbé de Morimond, transigea avec eux en leur abandonnant, en 1658, les revenus qui restaient mais en se réservant pour sa propre part, celle du lion, les rentes de deux prieurés, celui des Touches en Saintonge et celui de Tauriac en Quercy.

Une ordonnance royale tenta, il est vrai, de mettre fin à de tels abus. Elle décida le partage des revenus des abbayes en trois lots dont le premier serait pour le commendataire, le second pour les moines et le troisième pour les charges communes, c'est-à-dire pour l'entretien des bâtiments et les aumônes. Il fallut adresser plusieurs sommations par huissier à Thibaud de La Brousse, abbé commendataire de Peyrouse, avant qu'il consentît à faire ce partage en 1683. Les moines ne conserveraient que les terres et les biens les plus proches de l'abbaye. Quant à lui, il garderait le domaine conséquent de la Pauze, plusieurs tenances un peu plus éloignées du monastère, des maisons à Périgueux et, évidemment, tous les droits seigneuriaux afférents à son titre.

La situation ne fit qu'empirer durant le siècle suivant pour se terminer avec le coup de gong de la vente des biens dits nationaux de première origine.

x x

C'est ainsi que disparut peu à peu jusqu'au souvenir des anciennes granges et maisons cisterciennes. Qui sait encore dire aux fidèles venant chaque année, le 3 février, assister à l'office de la fête de saint Blaise dans la chapelle de Chantres qu'ils sont chez les cisterciens? Qui, pour le pèlerinage annuel du 24 juin à la chapelle Saint-Jean Baptiste-de-la Lande? etc..

Combien de monographies communales gagneraient en abordant la période médiévale à ne serait-ce que signaler l'existence sur leur territoire de granges ou de terres monastiques, de moulins jadis hantés par les frères etc.... Pourrait-il nous être devenu indifférent que, sur plusieurs siècles, des religieux de tous ordres aient dû essarter nos forêts, initier des cultures, développer des élevages, donner du travail à des ruraux, paysans et artisans etc..., en un mot transformer profondément notre paysage rural?

Dans son dernier livre, H. Amouroux disait la difficulté qu'il éprouverait à faire saisir à son arrière-petite-fille ce qu'était la vie quotidienne dans les villes ou les villages de son enfance. Ne faudrait-il pas hui dépeindre l'uniforme des militaires, celui du facteur, la soutane du curé, la cornette de la soeur de charité, les chevaux des gendarmes, la drôle de voiturette que poussait en pédalant le "planteur de Caiffa"? etc...

Ce serait évidemment bien plus difficile pour qui aime à reconstituer un passé beaucoup plus éloigné dans le temps. Comment imaginer ce va-et-vient incessant de frères traversant le village ou s'y arrêtant pour y faire quelque achat, y traiter quelque affaire. Comment imaginer ce chassé-croisé de bénédictins noirs, de cisterciens en robe blanche et scapulaire noir, de leurs frères convers en robe brune, de cavaliers du Temple au large manteau frappé de la croix rouge

etc... Et comment faire entendre certains bruits définitivement évanouis, comme, par exemple à Milhac-de-Nontron, celui de la cliquette des lépreux avertissant les personnes saines d'avoir à changer de côté du vent à leur passage?

Rechercher tout ce passé, si possible le revivre et le faire revivre aux autres, c'est ce que j'ai voulu nous souhaiter aujourd'hui.

L.GRILLON

Aperçu des registres paroissiaux de Cadouin de 1619 à 1792

Ces registres comprennent en fait ceux de la Salvetat qui était la véritable paroisse avant la révolution et qui est de nos jours un hameau du village, ainsi que des fragments des registres de la paroisse de Salles qui lui est rattachée à la même période.

ASPECT DES DOCUMENTS

Sources privées ces documents sont en bon état ; certaines encres notamment en ce qui concerne la paroisse de Salle semblent avoir été de qualité médiocre.

Ils sont tous rédigés en français sans véritables traces de formules latines ou occitanes. Les difficultés de lecture proviennent surtout des écritures proprement dites quant à la forme mais également du rédacteur : les nombreux noms propres , patronymes et toponymes étant écrits de façon variable sans que l'on sache s'il s'agit de noms différents ou d'une fantaisie du prêtre ayant consigné ces données , ne seront donc pas toujours fiables. Les toponymes sont à peu près identifiables mais les noms de famille ne le sont jamais complètement dans la mesure ou les prénoms eux même, s'avèrent très peu variés (utilisation systématique du prénom du parrain) ainsi peut on relever des Fourtaud, Fourtaux et des Fourteau Jean nés dans le même endroit, à la même période que l'on ne distingue plus par l'orthographe, quelques années plus tard quand ils se marient, quand ils meurent et qu'en plus le prêtre a changé; les noms les plus douteux s'accompagneront donc d'? dans le présent relevé.

Certains de ces noms sont assortis de sobriquets qui pourraient s'être transformés en nom de famille comme Fourtaud dit Crouzel ou encore Extorguis dit Dupont !(cf doc n°1)

Nomenclature:

<u>l° registre</u> 1619 à 1680 :comprenant une première partie(jusqu'en 1640) très incomplète et difficile à déchiffrer qui ne semble pas strictement provenir de la paroisse de la Salvetat où apparaissent les village du Buisson, Caban, Paleyrac...Pas de nom de prêtre lisible en dehors de Lacroix, quelques tourmures latinoccitanisantes? « su filii »; « lo villatz del.. »Dans la 2° partie, de nombreux prêtres se relaient, se remplacent :Dom Baptiste Lesca, frère Lhommedieu, Jean Dalibert, Frères Blosson et Rossignol. Il ya peut de détails.

<u>2°registre 1680-1704</u>: différents curés, par ailleurs religieux de l'abbaye se relaient à la Salvetat et s'identifient de façon aléatoire « curé de la Salvetat », « curé de Cadouin », « faisant pour le curé »: Frère Blosson ou Blondon, frère Merlé, Dalibert, Frère M.Pigné, frère Baptiste Lesca....

3° registre 1727-1753 : Les prêtres s'identifient plus volontiers comme « curé de la Salvetat » mais sont toujours détachés par l'abbaye : Dom François Blondon (enterré « côté nord des collatéraux » en 1732) ; Beauchamps (de 1733 à 1753) ; Garrigue ...

Quelques feuillet des registres de Salles s'insèrent dans ce registre (années 1734 à 1744 par le curé Maurat » de Salles de Cadouin »)

Les enterrements dans les églises de Cadouin ou de la Salvetat deviennent exceptionnels.

<u>4° registre 1753-1766</u> : tenu par les curés D Garrigue et Dom Jacques Bastide. Le marguillier de la Salvetat, Bernet est systématiquement témoin.(cf Doc n°2)La quasi totalité des cérémonies a lieu dans l'église de la Salvetat.

<u>5° registre 1768-92</u>: tenu par Dom F Bastide qui décède en 1773, frère Adriet? « sindic vicaire » ; Gérard Laroque, Lecaillon qui décède en 1782 à 48 ans et est enterré au cimetierre de Cadouin puis Deschamps et Lattelise. On retrouve également les registre de Salles (de 1773 à 80) tenus par Maurat qui décède en 1776 à l'âge de 88 ans et est enterré dans l'église de Cadouin, puis le curé Marchand . (cf doc n2)

<u>6° registre 1782-1792</u> : Ce registre complète le précédent sans logique apparente ; il s'agit peut être d'une « fantaisie » du relieur.

- Tous ces registres sont vérifiés et contresignés par une autorité supérieur tous les ans. A cette occasion apparaît parfois le mot « copie » mais il est difficile detoujours déterminer s'il faut le comprendre dans le sens de « écrire « ou de « recopier ». Ceci pourrait avoir son importance pour apprécier la valeur statistique de ces documents :en effet à partir de 1691 le gouvernement institua une taxe sur les enregistrements des baptêmes ,des mariages et des décès et imposa la tenue d'un double des registres. Ces nouveaux impôts donnèrent lieu dans certaines régions à de nombreuses fraudes souvent couvertes par des religieux compréhensifs... Ceci explique peut-être les oublis du curé Maurat (cf document n°4)
- En 1792, les registres sont clos après vérification, par le maire de Cadouin: Ribière(cf doc n°5)
- Entre 1793 et 1850: 12 registres (ceux de la période révolutionnaire étant des imprimés!) et un récapitulatif décénnal.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS : VARIETE ET FIABILITE DES DONNEES

Selon les prêtres, les périodes et la qualité des personnes mentionnées, les données consignées sont plus ou moins détaillées :

Cela peut aller de « ... décès d'un mendiant dit Monpazier.... » à « décès de Bureau, électeur au départemententerré dans le cloître, témoins xyz en présence de untel ... (cf doc n°6). L'abondance des renseignements s'accentue à partir de 1750 avec le curé Bastide ; les normes ont peut être changé à cette époque?, la mise en place du double registre d'état civil et des taxes afférentes sur les dits enregistrements —malgré les risques de fraude précédemment évoqués- à peut être introduit des normes plus précises et des formulations plus rigoureuses.

Parfois ce sont des événements inhabituels qui déclenchent la verve du rédacteur comme la mort d'un mendiant un lendemain de foire ou tel autre cas de bigamie involontaire.(cf doc n°7)

Mais de façon plus générale on peut trouver pour les naissances: le nom de l'intéressé, les noms, profession et domicile de ses parents, les noms, les domiciles et le degré de parenté des parrains et parfois des témoins. Par ailleurs des mentions telle que « ondoyé par la sage femme », ou « baptisé sous condition » attestent du peu de vitalité de certains d'entre eux. (cf doc n°8)

Pour les mariages (et également, plus rares, les fiançailles et les « permissions d'épouser » des personnes convolant vers une autre paroisse) : noms, profession, domicile d'origine des époux, de leurs parents et de leurs témoins, mention de précédents veuvages et parfois des âges.

Pour les décès: noms et parfois surnom du défunt, profession, domicile, âge, noms des témoins, lieu d'inhumation. Parfois circonstances du décès « épidémie, césarienne.... » (cf doc n°9)

Les lieux des cérémonies :

Pour les périodes les plus anciennes, jusqu'à 1730 de nombreux défunts sont enterrés dans les églises qu'il s'agissent de celle de la Salvetat ou de celle de l'abbaye, avec des mentions précisant les lieux d'inhumation « devant l'autel de notre Dame, St Roch ou St Antoine, sous les cloches, près de la porte... »(cf doc n°6 et 10). Ces lieux d'inhumation ne semblent pas avoir été le privilège d'une catégorie sociale particulièrement élevée :on y trouve bien sûr des noms à particule mais aussi ceux d'artisans, d'habitants de paroisses voisines (Calès), ceux de domestiques.. de l'abbaye?

Baptêmes et mariages sont souvent célébrés dans l'abbaye!

Pour la période pré-révolutionnaire, par contre, se généralise l'utilisation du cimetière de la Salvetetat, parfois celui de Cadouin et exceptionnellement l'église de Cadouin ou le Cloître; (le cimetière de Salles pour la dite paroisse);

*Pour chaque catégorie sont également mentionnés les noms et qualités du rédacteur. généralement celui du curé de la Salvetat (souvent délégué par l'abbaye ou remplacé temporairement par un moine) qui devient progressivement entre 1789 et 92 : curé de la Salvetat de Cadouin puis curé de Cadouin et enfin citoyen Curé. Généralement ces curés ne se présentent plus à partir de 1700, comme des religieux de l'abbaye, cependant quand ils rédigent l'introduction ou la conclusion d'un registre ou d'une année « d'état civil » ou encore quand leur propre mort est consignée on se rend compte qu'ils sont membres de la communauté cisterciennes de Cadouin ce qui donne à penser que la distinction paroisse de la Salvetat/ abbaye de Cadouin est dès 1640 un peu surfaite. La première approche des registres de 1782 à 92 donnait l'impression que c'était à cette période que Cadouin était devenu la véritable paroisse mais en fait paradoxalement, les registres les plus anciens infirment cette idée : un grand nombre de cérémonie ayant lieu au sein de l'abbaye, y compris des mariages ! et de nombreuses personnes y étant inhumées entre 1640 et 1736.. Il semble qu'il y ait eu un sursaut « salvetiste » intermédiaire pour des raisons indéterminées qui peuvent avoir été le fait des populations (présence systématique du marguillier de la Salvetat) ou de la politique religieuse (retour à une règle cistercienne plus stricte?)

* On peut également avoir un petit aperçu du taux d'alphabétisation au vu du nombre de croix que les différents participants font en guise de signature.

Intérêt de ces documents: outre le plaisir généalogicombilical que l'on éprouve en retrouvant la trace d'ancêtres ou de familiers, on peut tenter de vérifier ou d'infirmer certains lieux communs concernant la commune et la société de ces époques qu'il s'agisse de l'importance croissante de Cadouin par rapport à la Salvetat, du taux de mortalité infantile, de l'analphabétisme, de l'importance de tel ou tel milieu socio- professionnel (cf doc n°11 et 12), du caractère autarcique de cette société ou encore des éventuels impacts de la révolution, de la vente des biens nationaux sur les comportements locaux ... Mais ceci ne pourra être entrepris qu'après un relevé plus complet des richesses de ces registres ...donc dans un certain temps!?!

J.COLONNA

ANNEXE

Document Nº1

*Sépulture de Catherine, fille de Pierre Extorguis, dit Dupont, cordonnier.1771

*Décès du Marguillier Pierre Bernet

Jep de sitage de la fabritat pierre de Decede tans les pierre Laparroine munis des facrement de l'Estre marailler de pierre de l'apprendent de l'éléphone mond de l'éléphone de l'élépho

Doc N°3

*Décès d'Alexis Maurat, curé de Salles 1776

L'an mil light sont foirante et dire de sing- et un in mis & april un de lais etiem de Britis et land de la falle Aldigione perofic in rélique la fille agés d'environ quatre vingt fait aus, apris à reinson très le farvant de deplise; los trips a sté infame le descenair lous deplise à deplise à

Doc Nº4

Les « oublis » du curé de Salles

pai oublie peur soignette age de hande pais and I would female degateret sugnote die Homes piece preme mornial age occisions las plus louis fage age transect ing ans exmore le 29 man 46 8. a été enterre Dans le cometier le 30 Gran wis coulous du vilage de proposes parrous de bates, est mort to man et a che enserve le presuier amil delain med he mane degast femme de me Belly est morte a , . cy Jestus par mer lauseyne 39

Doc N°5

Clôture des registres religieux de Cadouin et Salles en 1792

Mons maire de la municipalité de favoir soile

.c. (La Salvital ay ent fait laverification

de l'unistre lenangeau (le Citoyen Cure

De de lle de Cadolin Les avons (las darvité l'

aint quil nous été l'injoint par la loi

(ait a fadoinne 35 y 6 e 1792 15.)

De la liquiblique francaise 1

il ibieremain

- Inhumation de François Bureau 1790 dans « les Cloîtres »
- Inhumation de Jean Treanx, Sieur de Lestang 1768

- La mort d'un mendiant, un lendemain de foire
- · La mort d'un détenu

ar said sigt lute l'impunite quatrie le de discume oftender a le intervissar donn sons metierron se la product sons le nom me prisson mandiant belaguerroise d'auviet proche solaris
un quel de lure s'un oppourion a donné le nom da
prime it-l'exteins autres souveis prisson qui a toè - trouve gnort la landemain dela sine du ladrem dan
Le plumin des garachs su tois d'accept s' garriques

Le plumin des garachs su tois d'accept s' garriques

Saint andre de soon cana

an mil dept lent quatre vingt dour et lait de mois de mars est d'une de dem La het l'adient après avoir neur tous des dans mant le nomme —

jaque fages prisonier du palais age d'anniver to quarinte ans natif de la paso yes le la Salvetat

dioases de Jarlet.

Commission vent et aumanier Del total lier Commission vent les aumanier Del total lier Commission vent les august en los entre avantes, en
Landelle de man ver en lière and latel Many Les
What I've ent mit Foot ant quaire virget deux

De livre ai de de priest extraît par men prime prestica et Samain dut hatel deur transmit au l'hist auragnetice de Samaine mentione de Samaine mentione de Samaine de

Les « batards » :enfants d'étrangères à la commune, ils devaient être mis en nourrice dans les fermes de leurs « parrains », comme les Garrigue

Partiere destingt juin mit segre en green green grand de delphineskapoula le Arore en agencie Dont despere en incomme, out ett parrain mierome ganome et Las marriae merquent genique, Dutouvaires pavoiste ale monfereaud, qui out eschoil au denvoir digan. Marchand leur lecho

de vingt de zin novembre) sout Sept te ut Septende neuf.

a che (Sapteria mangiunto fille) nancialles de istalio pris

Dout des prises est incomme nei le bien, ont este parrain ...

ferroues gaugues al closurarraines margiunte igassignes

pourniers mi ant de classe au de avair de gneu. 191 mestain Cuse de chales

voits de montervand

Japane l'en janvier und Syst lour quarre wingt Doute a eté —

Baytine l'Sicolas ne d'hies fils naturel Danne parquet Dela —

parospe de Bame, d'ont de spore et incomm. Le revrain a été —

chialas traffer Dation De mainerdie parosife de Joles et marrière —

jesnai l'estang De sevret 13 for eles Joles pui sai Dalari nechecoisté à neve
l'estant l'estang De sevret 13 for eles Joles pui sai Dalari nechecoisté à neve
l'have hant l'est de Joles.

Mort des deux chirurgiens

		Colors L			, ,	2	0
				111/	Minume !	very de au	-cot of
		C. Herring L.	Lineary	the to the	رع	117 %	- 1 1
	1 3 1	1 Hand and	1 2 30	19:01	m'anne and	de la	7
Sej de	1 mm	C. Heart S. L. C. S. L. C.	a Perceny I	(and of the	. /	وسيرح فلا المساريم	X = X 1
108:00	استر ر شد ۰	acid. Journ	4	1 laise	marriage marriage	Z	
J7.	1 200	in Ciny	acito ciors	4		بيسؤسيسية يركب	· Ammi
	امع والوام ويها	A TO THE OWNER	Tillian and	coly Cen	- 2	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	7
rime?	10	when it was		1	Office.	معن بسيدن سر	100
140/000	Jan Hu	fun de Car	ع و میدنسدس	manten and	20.7		~ /
W	صراریش به به	- Janes	/.	and free	a lycuit	In present	wears,
gerugeo	1	I have	com a may	10.11	1 -	2/	_
Y-1/	L. 100	Mr. Day Eller	معركسة يستعيدا	an's (ad	20000	7 7	
, 0		comments from	Mary Sin Car			115 Calles	
	teres and	. /			-	all all	2
	- /	Witten	/	/	1		•
	/	ور م	La Trainitore	Just Lize	& over	in the second	/ '
نه اجهري	to Jane	i () fut when	7/1	.1 50	1/2	7/	1.1.1
/	in the	of deri	Dirai arc	· S Jamos	- acmaic	with the	malney
- war	7 مصدن آ	dela	7 7 1	77/2	marchie 7	Carrie and the same of the sam	4/ 5
10		ming to with	10 and and	72000	177	ومساورا مياثر فاستعور	75 Kg
1000	A TO LES OF THE PARTY OF THE PA	There is a	2 /	1 Stone 1	and found	C 6 12	16 7
1	in he has	majory & entitle	c may or	00000		9	DA DA
	- lan gep	11 1	Land . sale	France La	mg 9 = 11	at Vanne	3 440
0 1	Com Server	many Conser	major		6	- 4	,
Bond	(sugart	ming touth	مجاسد برسده والجروم	Tille	Come come so	me, jela	
	County of love	der Court avery	1	6	22 - 1	بر محتمري	~
	POUND BOT	S. Steer in	usticle e	a pued care	معدم براتمه	conocin	*
	lound forther in the state of t	maga con	×	1 3	10	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
	(m/ and	and durant up	engalla	men ele t	de de	وتسريحتها بالأ	que pour
	V 3 11000	77	- A	./	28/	latine	40
	Main 9.13	Marin Har	way // 2	excessed of		00.000	7 - X
.	V / march		1. 410	3/	~ .	<i>~</i>	
		100	1	in Some	Var Land	and I cran	٠ الأسر
	Out of service	1 40 600	atrevin	TO THE CE	2000	0/ 0	20
` ^	(1)	Land Come ago	010/	1- file	Jans la	Course	e Carle
Carlo	Cardina Cardin	let in the Case	to Jehren	70	-	- 4	
14100	12	المراء ميواد)	- 20	1 Loua	prosente, da	ay ans	Merion
-/ .	الأناج المقصيم	Change go	up con any	al de	In lines	بمسدوران وسرا	. / Y .
1000	AND MAN	ZJA S	La Pare	te della	Jeer T	7	The same of
15 16	1000	and the second	The state of	for the	and 1	meters	يان ا
· L.	240 a 1000 12	Prince !	lace	A 11	750		• •
HOCK	of the second	Clare		The second	- Acient	ing Com	
	209	- For land	merch .		11/1		<i>-</i>
disruger	The second	- S.C S.C.	Lin Co.	There can	myer 12	ترت و سعوسه	· juneur
7.0	Carrie	lase of	7-210 90 W.	make for	Lucia man	and a	1 3. E
1 =	Liery marke		and History	1	4 7 /	7 (1-1-7)	
-	The of The same	The same of the same		Copy Kalin	The C	m- rager	
	Par Carbon	11/1/1000	129 (-126 0				
	may Com	" In a last		180	A. 20 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	روليم مير	unī .
	The part of the last	1 //	- 2/	- the week			
	1 10- 10-	- 1 hices	was for	سيسرق مؤركر	1-1		
	- /hill could	000			-		
	Succession of Buttonia						
			-				
		-					

Les lieux d'inhumation

Addientoque cela comme des lacroments de l'apique exthesine la porte ha tot ente de codorcin a colo de flume dans leglise du l'eledocion pris seas este et la comba l'ar que it a lagre de lours fille legitime? I juyant Boyrou et da thointe paronte de garrine de paraire de l'ar avaire de este l'en visile marchard hotan de l'adocion este l'en visile marchard hotan de caronine et l'an visile marchard hotan de caronine et l'an marcine Marque itte Boyrou prin la comba et l'an Me

Le 30 du mois de mars de Lannee 1874 est morte upres avois receu tou Ses savremens de l'église, et avoir con entendie dans l'église de avoir proche sa chappelle dest Hoch. Antoinere chiramont fille de l'emard estiramin espoe feanne Librouyse so pore & mere de gabitans du stillage destauroula dela panoise dest duit, femme de quilhaume fronzel babitans della parroise de la faluetat pris scan Colau marchand es den Abastit timos conque qui ont signe avec mor sur sup. L'est cell più

DOC Nº11 :Les clans professionnels (de 1768 à 1792):

- Laboureur: familles Conangle, Vesseou Besse, Maurial, Panouillère, Maga, Castand?, Fourteau?,
 Valadié?. Mainaud?, Gentes?, Delfour.
- Travailleur de terre : Delluc ; Compte ?,
- Métayer: Vaysse? et Gabaret (au lieu dit la Roche); Panouillère (La Pourcal); Delfouret? (les Pilards?), Boissi?(Chantarel), Poumenie? (les Fillastres), Clert?(Lavergne), Grollier et Gadie?(Belair), Petit (Gavachoux), Magnolade, Lespinasse (Chansard métairie basse), Meiran? (chez Ribière?), Chambon (chez Maga), Lasserre (chez Lespinasse), Bureau? (chez Demartial?)..., Gilet..
- Fermier: Vesse? (chez Crouzel)
- · Journalier: Pasquet, Soulage, Jante, lavesse?, Goustat, Arnaudie, Bos...
- Travailleur à bras : Comte ?, Jaye ?, Vergnolle, Vesse ?, Casanié ?
- Mendiant et journalier : Bos, « Monpazier »...
- · Muletier: Batifol (chez Bureau)
- Vigneron: Courtine (St Blanchot)
- Jardinier : Filet
- Bordier ou bardier : Majoulade (St Blanchot)
- Maçon: Maga, Empinat?, Vestiat?, « Biron »...
- · Charpentier: Soubiac?,
- · Re couvreur : Fonfofier
- · Menuisier: Delluc, Sansfourche
- Faiseur de chaise : Tessandier
- Aubergiste: Valodier
- Forgeron: Nouaillat, Combefreyrou (Paleyrac), Bugnot?, Seignat
- Maréchal ferrant ? : Combefreyrou
- . Tanneur?: Meiat?
- Cordonnier: Melon, Pauly, Roque, Valadier, Sales?, Félix, Gardet?
- Chapelier: Melon.
- Tisserand: Bouissou?, Daniel, Vidal, Maga, Gigounou, Robert, Fournier, Bayoux (Monferrand)
- Tailleur: Escouberoux, Lasplasse?, Bernard, Jeannot (Siorac)
- · Tailleur d'habit : Escoubéroux, Lasplasse, Bernard
- Sergetier?, sergeur,?: Maga, Gigounou, Bugnet?
- · Marchand: Desmon, Vitrac, Ribière ou Rivière, Sarasin
- Négociant : Rivière ?, Desmon
- Chirurgien: Mazalarey ou Mazabret (1782)
- · Bourgeois: Dessales, Monzie, Labrousse, Desmon, Bureau
- Militaire : Rivière sieur de Laprade (capitaine)

Ces catégories sont les mentions exactes portées sur les registres; les mariages se font le plus souvent dans la même « corporation »; Surtout en ce qui concerne les artisans. Sans surprise, les professions agricoles sont celles des populations des différents hameaux tandis qu'artisans et négociants vivent à Cadouin et s'y font parfois enterrer. (de 1782 à 92 une quinzaine de personnes sur 157 y sont inhumés: les tisserands, les tailleurs, les chirurgiens victimes d'une épidémie, les DelaBrousse et Rivière de la Prade mais également La Jeame, fille illégitime? !) Salles, sur la courte période étudiée, semble faire exception: des familles nobles ou bourgeoise vivent sur leur terre; des artisans, plus particulièrement des forgerons vivent à la Meynardie.

A partir de 1790 quelques baptèmes ont lieu à nouveau à Cadouin (les enfants du jardinier Filet, du tisserand Maga, d'un faiseur de chaise sarladais de passage)

Pas de mention de profession pour les femmes à l'exception d'une « bardière » à St Blanchot et de Catherine Fardet, Chapelière , des tournures du type « la Jeanne de Chez Labrousse » peuvent indiquer une domestique.

DOC Nº12: Démographie de 1782 à 1792 pour le registre n°6:

157 décès dont 45 enfants de moins de 10 ans, forte progression entre 1784 et 86, vraisemblablement dû à une épidémie (morts des chirurgiens père et fils, des familles entières sont décimées);

49 mariages dont 11 hors paroisse (l'un des époux venant, au pire de Villeréal(2) éloigné d'une trentaine de la la la plus volontiers des paroisses voisines de St Avit Seigneur, Fongaufier, Siorac, Paleyrac(2), LeCoux, Monferrand, Alles, St Avit Rivière

5° colloque de Cadouin samedi 22 août 1998

LA VIE CISTERCIENNE AU MOYEN AGE du XII^{*} au XV^{*} siècle

* *

Table des matières

	Page	::5
Présentation, par Claire Veaux		1
La vie quotidienne des Cisterciens vers l'an 1200 vue à travers les exempla du Grand Exorde de Cîteaux, par Benoît Chauvin		3
Granges et maisons cisterciennes en Dordogne, par Louis Grillon	13	3
Aperçu des registres paroissiaux de Cadouin de 1619 à 1792, par Jocelyne Colonna	2!	5
Table des matières	38	8

* *

Reprographié le 24 mai 2000 au Roc de Bourzac 24150 BAYAC